

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Identificateur du produit/Nom commercial:	IGO DÉGRAISSANT EXTRA FORT PRÊT À UTILISER
Autres moyens d'identification:	D-12
Usage du produit/Description:	NETTOYANT DÉGRAISSANT EXTRA FORT
Restrictions d'utilisations:	Pour usage industriel, institutionnel et établissements alimentaires seulement.
Identificateur du fournisseur initial:	IGO Inc. 6037, Chemin Saint François Saint Laurent, Québec, Canada H4S 1B2 Tél : (514) 332-9009 Fax : (514)332-9988

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence seulement: 1 800-729-6321(Du Lundi ai Vendredi de 8h à 16h30)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2a Classification du produit selon le SIMDUT 2015- SGH (Globally Harmonized System):

Ce produit est régi par le règlement sur les Aliments et Drogues et non par le SIMDUT

2b Éléments d'étiquetage

Symbole: Sans objet.

CONSEILS DE PRUDENCE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANGER - PROVOQUE UNE IRRITATION MODÉRÉE DES YEUX.

Éviter le contact avec les yeux ou Les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après toute manipulation.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si possible facilement, et continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas de contact avec la peau: Rincer abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas d'inhalation: Respirer de l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

En cas d'ingestion: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement.

Pour la consultation médicale, amener avec vous le contenant, l'étiquette, ou le nom du produit.

AVIS AU MÉDECIN: Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage gastrique.

Mention d'avertissement: Voir sous conseils de prudence.

Mention de danger: Voir sous conseils de prudence.

SECTION 3 - COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	No. CAS	% (poids)	CLASSIFICATION GHS
Diethyleneglycol mono butyl ether	112-34-5	5.0-10.0	Irritation oculaire, catégorie 2
Chlorure de n-alkyldiméthylbenzyle ammonium	68424-85-1	0.1-1.0	Irritation cutanée, catégorie 1B Toxicité orale, aiguë, catégorie 4 Lésions oculaires graves — catégorie 1
Chlorure de n-alkyle diméthyléthylbenzyl ammonium	68956-79-6	0.1-1.0	Irritation cutanée, catégorie 2 Toxicité orale, aiguë, catégorie 4 Lésions oculaires graves — catégorie 1

Les concentrations réelles constituent un secret commercial.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

4a Description des premiers soins:

Contact oculaire: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. En présence de verres de contact, les retirer si possible, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin si les irritations persistent.

Contact cutané: Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau avec beaucoup d'eau pendant 15-20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin si des irritations apparaissent. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Inhalation: Amener la personne à l'air frais. Appeler un centre antipoison ou un médecin si les irritations persistent.

Ingestion: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Pour la consultation médicale, amener avec vous le contenant, l'étiquette, ou le nom du produit.

4b Symptômes et effets les plus importants

Yeux: Peut causer une irritation qui peut être grave si non rincée rapidement

Peau: Un contact direct à court terme peut causer une irritation qui peut être grave si non rincée rapidement.

Inhalation: Une inhalation prolongée peut être nocive.

Ingestion: Le danger en cas d'ingestion est considéré faible.

4c Mention des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Pas de traitements spéciaux. Voir l'avis au médecin à la section 2.

SECTION 5 - FIRE FIGHTING MEASURES

5a Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Eau (si possible, éviter les jets puissants), mousse universelle, produits chimiques secs, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction déconseillés: Inconnu

5b Dangers spécifiques du produit:

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone, oxyde d'azote et autres gaz de combustion irritants.

5c Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:

Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement: Porter un appareil de protection respiratoire autonome et un vêtement protecteur complet en cas de feu.

Équipement de lutte contre l'incendie/instruction: Suivre les procédures normales de lutte contre les incendies et prendre en compte le risque possible lié à l'implication d'autres matériaux.

Risques en cas d'incendie: Pas de risques particuliers d'incendie ou d'explosion à noter.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6a Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:

Protection personnelle: Éviter le contact avec les yeux et la peau; éviter de respirer un brouillard du produit. Ne pas ingérer. Assurer une aération et une ventilation suffisante. Risque de glisser en cas de déversement du produit. Utiliser la protection personnelle appropriée (Voir Section 8).

6b Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Arrêter la fuite. Pour les gros déversements, pomper le produit dans des contenants pour élimination ou éponger avec une matière absorbante et placer dans un contenant pour élimination. Compléter le nettoyage en rinçant à l'eau. Attention: le plancher sera très glissant.

6c Précautions environnementales:

Produit biodégradable. Ne pas laisser de grandes quantités de produit s'écouler à l'égout.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7a Procédures de manutention sécuritaire:

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Voir section 2 pour les détails. Éviter les expositions prolongées. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel adapté. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations.

7b Exigences en matière d'entreposage sécuritaire:

Garder dans un contenant fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Ne pas entreposer avec de la nourriture. Éviter le gel.

7c Matériaux spéciaux d'emballage: P/D

Éviter le contact avec du javellisant et du peroxyde. Aucune autre incompatibilité avec la plupart des produits trouvés sur la majorité des lieux de travail.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8a Paramètres de contrôle:

	Valeur Moyenne Pondérée (VEMP) Ontario	Valeur d'exposition de courte durée (VECD) / Plafond Ontario	Notations
Diethylene glycol mono butyl ether	10 ppm fraction inhalable et vapeur	None établie	

8b Mesures d'ingénierie:

Non requis

8c Mesures de protection individuelle

Protection des voies respiratoires: Non requis.**Protection de la peau et autre équipement de protection:** Des bottes imperméables en cas de grosse fuite. Des gants en caoutchouc.**Protection des yeux / du visage:** Voir sous la section 2.**Commentaires sur l'hygiène générale:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Liquide jaune
Couleur:	Jaune
Odeur:	Odeur de citron
Point de fusion/congélation:	Approximativement 0°C
Point d'ébullition:	Approximativement 100°C
Point d'ébullition:	N/A
Limite d'inflammabilité supérieure et inférieure:	N/A
Point d'éclair:	≥201°F(≥93.9°C)
Température d'auto-inflammation:	P/D
pH:	Approximativement 11.7
Viscosité:	< 100 cps @ 25 °C
Solubilité:	Miscible dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau:	N/A
Tension de vapeur:	20 mm Hg (eau)
Densité relative:	1.0g/cm ³ @20°C
Densité de vapeur:	0.6 (eau)
Caractéristiques des particules:	N/A

SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

10a Réactivité:

Pas connue

10b Stabilité chimique:

Stable à la température de la pièce, dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

10c Risque de réactions dangereuses:

Pas de réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normales.

10d Conditions à éviter:

Éviter des températures supérieures au point d'éclair. Éviter le contact avec des matériaux incompatibles.

10e Matériaux incompatibles:

Acides alcalins forts, agents oxydants puissants.

10f Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone et d'azote, ammoniacque et autres gaz irritants.

SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption probables: Yeux, peau et ingestion.

Yeux: Peut causer une irritation qui peut être grave si non rincée rapidement

Peau: Un contact direct à court terme peut causer une irritation qui peut être grave si non rincée rapidement.

Inhalation: Une inhalation prolongée peut être nocive.

Ingestion: Le danger en cas d'ingestion est considéré faible.

Cancérogénicité: Aucun ingrédient n'est énuméré par le CIRC, le AGGIH, le PTN, ou la OSHA comme étant soupçonné d'être cancérogène.

Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction: Ce produit ne devrait pas avoir d'effets sur la reproduction ou le développement.

Mutagénicité des cellules germinales: Aucune information n'indique que le produit ou un des composants représentant plus de 1% de la formulation est mutagène ou génotoxique.

Sensibilisation de la peau: Non disponible

Sensibilisation des voies respiratoires: Non disponible

Matières synergiques: Non disponible

Autres dangers importants: Non disponible

Données toxicologiques: Toxicité aiguë:

Produit	Espèce	Résultats
Toxicité cutanée DL50	Lapin	≥ 5000mg/kg
Toxicité par inhalation CL50	Rat	≥ 2,43mg/l
Toxicité orale DL50	Rat	≥5000mg/kg

Nos produits ne sont pas testés sur des animaux.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12a Écotoxicité:

Non disponible

12b Persistance et biodégradation:

Le produit est biodégradable

12c Potentiel de bioaccumulation:

Non disponible

Coefficient de partition n-octanol/eau (log K_{ow}): Diethylene Glycol Mono butyl ether: 0.56.

12d Mobilité dans le sol:

Non disponible

12e Autres effets nocifs:

Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, sur la couche d'ozone, potentiel de génération d'ozone d'origine photochimique, perturbation endocrinien, réchauffement climatique) ne pourrait survenir de par l'utilisation de ce produit.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éviter la contamination des aliments. Rincer à fond le contenant avant élimination. Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences municipales, provinciales et territoriales. Pour toute information concernant l'élimination des produits non utilisés ainsi que le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence de réglementation provinciale responsable ou au fabricant.

SECTION 14 - TRANSPORTATION INFORMATION

Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) au Canada: Non réglementé.

Numéro UN: S/O

Appellation réglementaire: S/O

Classe de danger: S/O

Groupe d'emballage: S/O

Dangers environnementaux: S/O

Transport en vrac: S/O

Précautions spéciales: S/O

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Au Canada

Renseignements SIMDUT: Ce produit a été classé conformément aux critères de classification de danger du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et cette fiche de données de sécurité (FDS) contient toutes les informations requises par le RPD.

Classification SIMDUT: Voir section 2a

Information CEPA: Tous les ingrédients se retrouvent sur la LIST (DSL)

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date de révision: 2023-07-04

Références:

1. Les informations fournies par le fournisseur et/ou le fabricant.
2. Limites d'exposition professionnelle requises en vertu du règlement 833 sur les lieux de travail de l'Ontario
3. Agence Internationale de Recherche sur le Cancer
4. Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) site web

Abbreviations:

ACGIH	Conférence des Hygiénistes industriels du Gouvernement Américain
CAS	Service de Dénomination des Substances Chimiques
CEPA	Législation Canadienne sur la Protection de l'environnement
CL	Concentration létale
cps	Centipoises
DL	Dose létale
HMIS	Système d'Information sur les Matières Dangereuses
HSDB	Banque de Données sur les Substances Dangereuses
IARC	Agence International pour la Recherche sur le Cancer
LIS	Liste Intérieure des Substances
NFPA	Association Nationale pour le Protection contre les Incendies
NIOSH	Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail
NTP	Programme National de Toxicologie (U.S.A.)
OSHA	Administration de la Santé et la Sécurité au travail (U.S.A.)
P/D	Pas Disponible
PEL	Limite d'Exposition Admissible
S/O	Sans Objet
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Fin de la FDS